

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 45 (1957)

**Heft:** 850

**Artikel:** Conseil international des femmes : Congrès triennal

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-269013>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Parait le premier samedi de chaque mois

## FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

## RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

## ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel  
des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . . . 8.—

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

*Si l'homme est  
grand, ce n'est pas  
parce qu'il a inventé  
les canons, l'avion  
ou les paquebots à  
turbine, c'est parce  
qu'il est capable de  
surmonter ses pas-  
sions et d'humilier  
ses instincts.*

G. DUHAMEL.

## Un demi-siècle de suffrage féminin dans le canton de Vaud

### Ce que l'on disait

dans le « Journal d'Yverdon », 9 juillet 1907

« Les femmes vaudoises viennent d'emboîter la paix à la suite de leurs succès d'autres pays. S'avançant, non sans raison, que les lois, de même que les exigences de la vie sociale, leur imposent d'assez nombreuses obligations, sans qu'il leur soit accordé comme compensation des droits quelconques, elles viennent de constituer une Association pour le suffrage féminin. Le comité comprend onze femmes et quatre hommes. »

Il est incontestable que les femmes remplissent, dans l'Etat social et dans la famille, un rôle qui, bien qu'effacé, a une sérieuse importance. Elles aident leurs maris ou leurs parents, dans un grand nombre de cas, à exercer soit un commerce, soit une industrie, elles se vouent aux soins matériels des enfants, à leur éducation, souvent à leur instruction. Elles contribuent aux impôts et doivent s'incliner devant des obligations de diverses natures découlant des lois faites par les hommes et au sujet desquelles aucun avis ne leur a été demandé. En un mot, l'élément féminin représente, dans la nation, un capital de travail, d'énergie intellectuelle et physique, de dévouement et de désintéressement qui leur confère le droit d'exprimer légalement une opinion sur les affaires du pays.... Si les femmes montrent de l'aptitude pour les fonctions de citoyennes et qu'elles y déplacent du jugement et de l'intelligence, les hommes seraient mal venus à leur refuser le droit de donner leur avis sur les affaires du pays et de discuter les lois auxquelles elles devront obéir.

Pour en arriver là, il faudra sans doute vaincre encore beaucoup de préjugés. Mais au XXe siècle, les idées font rapidement leur chemin. »

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin compte 940 membres, dont le diacre à peine a assisté, le 22 juillet, au Casin de Montbenon, à Lausanne, à la commémoration de sa fondation par sept femmes pleines de courage, dont deux vivent encore : Mmes J. Hausamann, qui a 93 ans, et M. Mégroz, qui a 83 et qui était précisément, pleine d'entrain.

Mme Nègre-Girardet, qui est citoyenne puisqu'elle est devenue française, et son frère, M. Alexandre Girardet, ancien ministre de Suisse à Prague et à Capenhague, enfants de Mme Girardet-Vielle, fondatrice de l'association, étaient présents. Les sections de Vevey, Montreux, Nyon, Lausanne, étaient représentées, ainsi que les deux bénards qui sont en train de se constituer, car c'était aussi l'assemblée annuelle de l'association : Mme A. Quinche, présidente, a présenté un bref historique, rappelant les noms des fondatrices, la présidence de Mme Girardet, de 1907 à 1917, celle de Mme Lucy Dutout, de 1917 à 1932 et la sienne, qui dure depuis 25 ans, anniversaire modeste mais fleuri. Les féministes, durant ce demi-siècle, n'ont eu que trois présidences, signe évident de stabilité et de persévérance.

En 1908, le vote ecclésiastique, octroyé en 1903 comme don de joyeux centenaire, aux femmes de l'Eglise nationale, entra dans la pratique (sans cause de révolution) ; en 1912, le Dr M. Muret entra dans le comité et demeura le vice-président jusqu'au début de temps avant sa mort ; en 1914, Mme Girardet fonda le Bureau féministe de recherches qui, pendant toute la guerre, avec de s'appliqua à retrouver, avec le Comité international de la Croix-Rouge, en interro-

geant les évacués traversant la Suisse, en utilisant les nombreuses relations internationales de Mme Girardet, qui a été membre du comité du Conseil international des femmes, les personnes qui avaient pris la fuite devant les armées ennemis. C'est à cette époque que Mme Girardet, par la démission de tant de femmes ayant épousé des étrangers, commença ses premières démarches en vue de la nationalité de la femme mariée. Il fallut cinquante ans pour que le législateur comprît l'urgence de cette réforme. En 1917 fut déposée au Grand Conseil la motion Anton Suter en faveur du suffrage féminin, enterrée par les députés parce que, disait le préavis du Conseil d'Etat, « la femme ne sait ni créer, ni organiser, ni diriger... ». En 1924 la motion de M. A. Maret, aujourd'hui conseiller d'Etat, fit accéder les femmes à l'éligibilité dans les conseils de prud'hommes. En 1928, l'Association fit sa part, et sa large part, dans la quête des signatures pour la grande pétition où 249.237 hommes et femmes réclamaient du Conseil fédéral l'institution du suffrage féminin. En 1948, le Grand Conseil vota une disposition qui ouvre aux femmes tous les postes de la magistrature, décision qui reste à peu près platonique : on ne nomme pas de femmes. En 1946, ce fut le dépôt de la motion de M. Charles Bettens, député de Cossy, qui aboutit à la votation cantonale du 25 février 1951 où 35.890 électeurs refusèrent de faire des citoyennes, alors que 23.127 se montraient plus compréhensifs. Enfin le message du Conseil Fédéral du 22 février dernier nous montre que tous les efforts de toutes les féministes suisses ne se sont pas dépensés en vain, que

### Ce que l'on a dit aujourd'hui

l'opinion publique a tout de même un peu évolué et qu'on peut espérer d'ici, à quelque douze mois, une votation fédérale dont personne ne met en doute le résultat. Mais ce sera quand même un progrès.

Pour cette séance cinquanteenaire, on avait fait appel au concours de M. P. de Roten, préfet de Baroque, l'initiateur de la votation des femmes d'Unterbäch, qui raconte aux Vaudois comment l'idée lui vint, appuyé par M. Stocker, juge fédéral, de faire voter les femmes de la petite commune d'Unterbäch, à l'occasion de la votation fédérale du 3 mars sur la protection des civils, et les leçons qu'on peut tirer de cet événement. M. de Roten est persuadé qu'on pourrait arriver à faire inscrire des femmes dans les registres électoraux, dans telle ou telle commune, faire voter ces femmes lorsque la question les touche plus particulièrement. L'interprétation de la Constitution, des lois, dont on parle beaucoup ces temps-ci, ne constitue pas du tout une hérésie. Le scandale serait bien moins que le fait de tolérer une démocratie qui ignore la plus forte moitié du peuple.

Au dîner qui suivit, Mme C. Delhorbe-Jacottet, écrivain, qui a beaucoup fréquenté Mme Girardet-Vielle, a fait revivre cette attachante personnalité, si ferme dans ses principes, si courageuse dans ses opinions, qui aurait pu vivre tranquille dans son salon, au milieu des siens et de ses amis, et qui a préféré s'intéresser à tout et à toutes, se lancer dans la bagarre pour que la vie soit un peu moins dure et un peu moins cruelle pour tant de femmes qui travaillent, luttent, peinent et se débrouillent à armes inégales.

S. B.

### Mémoire très courte...

Le message du Conseil Fédéral du 22 février 1951 sur les droits politiques de la femme suisse, si précieux quant à ses déclarations fondamentales en faveur de nos aspirations, ne peut que nous laisser pensif, quant à ses détails.

Entre autre ce sont les parties historiques et juridiques qui surprennent par les noms cités. Saviez-vous qui sont Möbius, Smend et Hsü-Dau-Lin ? ou Georg Lüchingen qui a fait une thèse de doctorat à Zurich récemment ? Nous en doutons...

Mais combien d'hommes ont été oubliés par les auteurs de cette œuvre de bonne intention :

Emilie Gourd, fondatrice de notre journal, âme courageuse, juste, bonne et lutteur jusqu'au dernier battement de son cœur héroïque...

Motta, qui en 1900 déjà, ensemble avec son ami Tarchini, a déposé le premier projet cantonal au Grand Conseil du Tessin, afin d'introduire généralement dans les communes tessinoises ce vote des femmes qui se pratiquait déjà dans bien des communes abandonnées par la population masculine émigrante... et qui lui aussi tint bien haut la torche qu'il fit luire autour de lui, en précurseur, tant au Conseil Fédéral que dans le parti catholique conservateur dont il faisait partie...

Léonard Jenni, pour n'en venir qu'à un nom sans lequel on ne peut pas sérieusement

**Floriana** Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE  
Houelle direction : E. PIOTET Tél. 241427  
● Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères  
● Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.  
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

discuter en Suisse la question de « révision » ou « interprétation », magistralement exposée dans ses nombreux requêtes, recours et plaintes, réunis dans *Selon l'ordre juridique existant, les droits civiques appartiennent-ils aux femmes suisses, oui ou non?*, publié à Genève aux Imprimeries Réunies dans l'année du salut de la première SAFFA comme contribution magnanime à nos efforts plus visibles sur le Beundenfeld à Berne, 1928, et d'autres.

Honneur à ceux qui sont allés au devant de nous dans le chemin dont nous suivons, si Dieu le veut, les derniers contours tortueux dans les prochaines années. C'est sur leurs tombes que des couronnes devraient être déposées dans cette année, où leur pensée a porté ses fruits, quoique leurs noms semblent être ensevelis déjà dans la poussière des archives fédérales.

dgs.

### A nos abonnés

Au seuil des vacances, nous prenons congé de nos abonnés et lecteurs jusqu'au 5 octobre en ce qui concerne le « Mouvement Féministe ». Cet intervalle, trop prolongé à notre gré, nous est imposé par les nécessités financières. Toutefois, en compensation, « Femmes Suisses » leur apportera, dès le 24 août, puis le 21 septembre, toutes les informations prescrites concernant les intérêts féminins.

**EXTRAIT VITAMINEUX**  
**Bévita**  
Pour assaisonner et tartiner

**Conseil International des Femmes**  
Congrès triennal

Le Congrès triennal du Conseil international des femmes — fédération des conseils féminins nationaux de tous les pays membres — se tint à Montréal du 5 au 15 juin. Les séances avaient lieu à l'Université Mc Gill. Plus de 350 congressistes étaient venues de l'étranger et des Canadiens de toutes les provinces formaient un contingent de 150 personnes.

Dès le matin du 6 juin se déroulait une assemblée où une déléguée de chacun des trente pays représentés, venait dire en trois minutes, l'essentiel de l'activité de son conseil, pendant ces trois années.

La C.I.F. compte 37 pays membres depuis qu'il a accueilli Israël et le soir, dans la grande aula décorée de fleurs et des drapeaux des pays membres du Conseil international, la séance officielle fut ouverte par la présidente du Conseil canadien, puis des représentantes du gouvernement, de la province ainsi que la représentante de l'Université et celle de la Ville vinrent apporter leurs vœux de bienvenue aux congressistes.

Enfin, pièce de résistance de la soirée, on entendit le discours-conférence de Mme Eder-Schwyzer, qui depuis neuf ans préside le Conseil international. Elle parla avec une profondeur et une éloquence saisissante de ce sujet : « Le Mouvement féministe actuel — réminiscence historique ou impérieuse nécessité ? »

Le lendemain, on se transportait à la capitale du pays, Ottawa, où le gouvernement recevait officiellement le congrès, tandis que, dans l'après-midi, les ressortissants de chaque pays étaient accueillis dans leurs ambassades et légations respectives. Notons à ce propos que les déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses étaient Mmes Naegeli, Gabriel, P. Roland et Lierheimer qui furent reçues à la Légation suisse.

Le samedi matin, ainsi que tous les autres jours, entre les manifestations spéciales, siégeaient les commissions permanentes (hygiène, lois et suffrage, migrations, morale sociale, radio et télévision, relations internationales, travail féminin, arts et lettres, éducation).

Le samedi après-midi, le maire de Montréal offrait, au Restaurant « Le Chalet », sur le Mont Royal, une réception agrémentée de musique, où il prononça un discours très aimable et bienveillant pour ses hôtes.

### Contacts avec le Canada et ses habitants

Le dimanche, après les services religieux, et des « tours de ville » commentés, les congressistes étaient invités par groupes, dans des familles qui leur faisaient les honneurs de leur home. En fin d'après-midi les déléguées

**LEVURE VITAMINEUSE**  
**Bévita**  
sous contrôle de l'Institut des vitamines

**BUFFET CORNAVIN**  
E. L. NIEDERHAUSER

et présidences des commissions étaient invités par la présidente du Conseil et le Bureau.

Le lundi soir, au Théâtre de Sa majesté, on entendit de la musique par des artistes canadiens, chaque jour, après le lunch on pouvait assister à la projection de films sur le Canada et le mardi, deux excursions permettaient d'aller visiter, soit le cours du St-Laurent vers les « Mille îles », soit les grands travaux du canal projeté vers les lacs, et le barrage amérino-canadien de l'Iroquois.

Chaque déléguée reçut en souvenir du congrès, une ravissante broche, ornée de strass et représentant la feuille d'ébène, symbole du Canada et de ses richesses forestières.

#### Travaux administratifs

Des élections importantes avaient lieu cette année, au sein du comité : Mme Eder, parvenue au bout de son mandat de présidente, cède la place à Mme Lefaucheux, du Conseil national des femmes françaises — Mme Lefaucheux est bien connue à Genève où elle participe à de nombreuses sessions des Nations Unies.

Les vice-présidentes sont désormais : Comtesse Flavia Gherardesca (Italie), Mme William Barclay Parsons (États-Unis), Mme M. Borg Sundman (Finlande), la marquise de Reading (Grande-Bretagne), Mme R.-J. Marshall (Canada), Mlle Ruth Gibson (Australie), Mme M. Leroy (Belgique).

La présidence d'honneur fut décernée à Mme Eder-Schwyzer, la vice-présidence d'honneur à Mmes F. Baetens (Belgique), L.C.A. van Eeghen (Pays-Bas), Dr R. Girod (Suisse), Dowager Lady Nunburnholme (Grande-Bretagne), E.A. van Veen (Pays-Bas).

Le vendredi 14 juin, un grand banquet réunissait une dernière fois l'ensemble des congressistes dans la vaste salle de bal fleurie de Pivoines et d'œilllets à l'Hôtel Windsor.

A la fin du repas, Mme Eder, après avoir remercié le Canada de son accueil, transmit à Mme Lefaucheux les symboles de la présidence : le maillot et l'insigne. Mme Lefaucheux exprima sa gratitude pour la confiance qui lui est témoignée.

Mme Charlotte Whitton, qui fut maire d'Ottawa, clôtura cette manifestation par une brillante causerie sur l'histoire féministe de la femme canadienne. La main-d'œuvre féminine représente aujourd'hui un quart de la force de travail du pays. Pourtant, les femmes ont encore trop peu d'influence politique, elles devraient mettre à la conquête le même zèle que les pionnières ont déployé pour conquérir leurs droits.

*Nous n'avons pas voulu tarder à donner ces premiers détails à nos lecteurs, détails recueillis par une interview avec Mme A. Rocardieu. D'autres articles suivront dès l'automne sur les intéressants travaux de cette assemblée.*

Mme H. Schweizer est décédée récemment à Zurich. Tant que sa santé le lui permit, elle fut la collaboratrice de son mari, le Docteur Schweizer, à l'Hôpital de Lambaréne.

## Le droit de la femme à l'égalité politique (suite)

D'un point de vue purement historique, il faut déjà relever que cette séparation des tâches ne fut pas de tout temps aussi simple et aussi claire que la formule commode adoptée voudrait le faire croire. Ainsi, l'histoire juridique et constitutionnelle de différents pays nous apprend que, même dans les siècles anciens, les femmes exerçaient ici ou là les droites politiques.<sup>47</sup>

Mais, même si l'on admet que, dans des temps reculés, cette division fondamentale était, davantage qu'une idée abstraite, une réalité vivante conforme aux conditions sociales de ces époques-là, il s'agit tout de même de savoir si, au vingtième siècle, la situation n'a pas changé au point que cette idée ne saurait plus avoir d'effet pratique.

Au cours de ces dernières décennies, le cercle des affaires publiques, notamment celles de l'Etat, s'est considérablement étendu au détriment de la sphère privée (« loi de l'étendue croissante des activités dévolues à l'Etat »). De nombreuses tâches qui autrefois revenaient à la famille sont maintenant remplies par l'Etat. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la famille avait une importance primordiale ; au point de vue économique, social et spirituel, elle était encore au centre de la vie des hommes. « L'éducation, l'instruction et la formation professionnelle se faisaient avant tout dans la famille même ». L'Etat n'était qu'un organisme subsidiaire. L'évolution de l'économie et l'augmentation de la puissance de l'Etat, qui est devenu un Etat économique et social, ont provoqué un changement radical du rôle de la famille et ont

<sup>47</sup> Cf. pour la France F. Olivier-Martin, *Histoire du Droit Français*, 1948, p. 412 et s., *Le droit de voix de la femme comme « chef d'hôtel » dans les « communautés d'habitants »* ; pour l'Angleterre, J. S. Mill, *Reform of the Franchise* (Women's suffrage), Ch. des Constitutions, 20.5.1867, dans C.S. Emden, *Selected Speeches on the Constitution*, vol. II, Oxford 1939, p. 183.

## Mme Emmeline Forel-Forel

C'était une magnifique personnalité que Mme Emmeline Forel-Forel, fondatrice avec son mari du musée Alexis Forel, à Morges, décédée le 18 mai. Elle avait 97 ans ; la jeune génération ne connaissait pas cette vieille dame, encore belle, qui a consacré toute sa vie à l'art, aux chefs-d'œuvre du passé, lentement, longuement collectionnés avec son mari, un chimiste que les amateurs de gravures connaissent comme un de nos meilleurs aquafortistes. Alexis Forel avait épousé en 1882 sa petite-cousine Emmeline Forel et passionnés tous deux d'art roman, ils parcoururent les provinces françaises riches en églises romanes ; les voyages, à ce moment-là, se faisaient en voiture hippomobile, ce qui permettait de voir, de découvrir. En un temps où l'art roman était encore mal connu ou dédaigné, ils publirent, vers 1910, un magnifique volume introuvable aujourd'hui, « *Voyage au pays des sculpteurs romans* », illustré par Mme Forel.

Les deux époux rassemblèrent patiemment, au cours de trente ans de voyages, de prospections, des chefs-d'œuvre de l'art du moyen-âge, meubles, tapisseries françaises et flamandes (au nombre de quarante), meubles brodés au petit-point, gravures de Dürer et de Rembrandt, étains, porcelaines, céramiques ; ils sauvineront de la destruction des cheminées de Locarno ou de Cuarnens ; crèdences, tables, fauteuils, armoires monumentales constitueront bientôt un trésor inestimable. Habile pastelliste, à qui on doit de nombreux paysages, un portrait de son mari, Mme Forel se fit restauratrice de tapisseries ; elle choisissait longuement ses laines, teintes aux couleurs végétales, les exposait au soleil afin d'obtenir les teintes fanées qui lui permettaient de restaurer les tapisseries, les broderies au petit-point sans que l'œil le plus exercé puisse déceler les recouvertures.

Cette magnifique collection, il fallait la loger ; Alexis Forel eut d'abord l'idée de la remettre au Musée romand, au château de la Sarraz, mais il changea d'idée, chercha une maison en France, dans le canton, visita le château de Glérolles, celui de Lutry et finalement acheta la maison Blanchemain, à Morges ; c'était alors une laiterie ; les époux restaurèrent adroitement cette édifice Renaissance qui, depuis 1920, abrite leurs collections ; c'est le musée Alexis Forel, musée vivant, habité, où les lampes sont allumées, où la cuisine fonctionne, où sur les tables se trouvent le livre commencé ou la broderie en train.

A l'inauguration du musée on vit apparaître Paderevski, qui venait de restaurer la Pologne — c'était peu après la signature du traité de Versailles — et ceux qui assisteront à l'ouverture du musée n'ont pas oublié l'impression profonde que leur fit le grand homme d'Etat, le grand pianiste, apparaissant entre deux gravures de Rembrandt. Ce fut un moment historique.

Mme Forel était restée étonnamment alerte, même après une grave opération faite il y a deux ou trois ans ; l'été passé encore, dans son grand salon, elle recevait les nombreux visiteurs accourus pour l'ouverture d'une exposition d'art chinois et japonais, très présente, ayant pour chacun un mot aimable et plein d'appréciation. Elle était l'incarnation d'une époque bien révolue, où l'on pouvait, sans souci matériels, sans préoccupation du travail quotidien, consacrer tous ses jours, tout son temps aux belles choses créées par les anciens, afin de les maintenir et de les transmettre.

## Mme E. Piccard

Nos lecteurs se souviennent sans doute que, l'an dernier, nous leur avons présenté, avec éloges, un roman, *Galia*, peignant les meurs russes d'avant la révolution.

Son auteur, Mme E. Piccard, membre de la Société des écrivains suisses et de l'Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, est décédée le 3 juin, à Neuchâtel.

Elle était née à St-Pétersbourg en 1879, elle était d'ascendance huguenote française et avait épousé, à 17 ans, le professeur Eugène Piccard, fils d'un grand chirurgien de Lausanne. Elle avait fait des études brillantes au Gymnase et à l'Ecole des Beaux-arts, elle parlait le russe, le français, l'allemand, elle avait aussi des connaissances de l'anglais, cette formation lui permit de donner des le-



cons pendant la révolution et de sauver ainsi sa famille — trois filles et un garçon — de la famine.

Rapatriée en 1925, Mme Piccard s'est mise à écrire et ne s'est plus arrêtée jusqu'à la fin de sa vie. Elle collabora au « *Journal de Genève* » et à la « *Gazette de Lausanne* ».

Son œuvre littéraire se compose des *Episodes de la grande tragédie russe* (5 vol.), d'importants essais biographiques consacrés aux grands poètes russes Pouchkine et Lermontov, elle a en outre traduit des fragments essentiels de leurs œuvres, Mme Piccard laisse encore des inédits, dont un essai biographique et critique sur Simone Weil.

Femme au grand cœur, Mme E. Piccard est venue au secours d'un grand nombre de misères, elle a mené une vie modeste et effacée, consacrant tous ses efforts au service des bonnes causes. Coopératrice convaincue, elle était aussi une adepte du service civil. Elle aimait Gandhi et tenait le machinisme pour le mal du siècle. La prétendue ère nucléaire lui faisait horreur. Elle était aussi une féministe convaincue. Extrêmement cultivée, elle lisait beaucoup et s'intéressait à tous les problèmes contemporains. C'est une forte et belle personnalité qui disparaît.

*Alexandre Pouchkine* — Editions La Baconnière, 1939.

*Mikhail Lermontov* — Editions Lys Martagon, Neuchâtel, 1948, prix Fondation Schiller, 1952.

## Ecole Lémanie LAUSANNE

Maturité, baccalauréats  
Diplômes de commerce et de langues  
Classes préparatoires  
dès l'âge de 10 ans

vent le livre commencé ou la broderie en train. A l'inauguration du musée on vit apparaître Paderevski, qui venait de restaurer la Pologne — c'était peu après la signature du traité de Versailles — et ceux qui assisteront à l'ouverture du musée n'ont pas oublié l'impression profonde que leur fit le grand homme d'Etat, le grand pianiste, apparaissant entre deux gravures de Rembrandt. Ce fut un moment historique.

Mme Forel était restée étonnamment alerte, même après une grave opération faite il y a deux ou trois ans ; l'été passé encore, dans son grand salon, elle recevait les nombreux visiteurs accourus pour l'ouverture d'une exposition d'art chinois et japonais, très présente, ayant pour chacun un mot aimable et plein d'appréciation. Elle était l'incarnation d'une époque bien révolue, où l'on pouvait, sans souci matériels, sans préoccupation du travail quotidien, consacrer tous ses jours, tout son temps aux belles choses créées par les anciens, afin de les maintenir et de les transmettre.

S. B.

## NOUVELLES BRÈVES

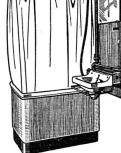
Sept femmes juges italiennes, ont, pour la première fois, prêté serment, elles feront partie du Tribunal des mineurs.

\*  
Mme Anna Kethly a été proclamée lauréate du Prix culturel de l'Europe.

\*  
Du 5 au 17 août se tiendra à Bangkok, un colloque consacré à la participation des femmes asiatiques à la vie publique.

\*  
La première femme maire a été élue en Grèce, c'est Mme Stam Dessilla à Corfou.

## UNE SALLE DE BAINS 1 m<sup>2</sup>



## GRASSET B. PETZOLD

17, SERVETTE  
TÉL. 33 80 30

Toute cette évolution est cependant le résultat de la volonté de l'homme. Certes l'homme n'a pas désiré, ni organisé ces changements radicaux concernant la famille et, par voie de conséquence, la femme ; il n'en reste pas moins que c'est l'initiative et la volonté de l'homme qui ont provoqué ces transformations essentielles.

\*

Au sujet du vieux slogan, toujours invoqué « la femme au foyer ! », nous pouvons donc nous résumer comme suit : Cette affirmation fut, aux siècles anciens, l'expression d'une idée élevée. Comme gardienne du « sanctuaire du foyer », la femme avait une tâche noble et très étendue ; si l'on considère le rôle central de la famille, il s'agissait là à proprement parler d'une fonction et d'une responsabilité politiques. Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cette idée était encore parfaitement compréhensible. Mais, pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en Suisse également, les conditions se sont de plus en plus transformées. On ne peut douter que beaucoup considèrent aujourd'hui encore cette idée comme conforme aux règles imposées lors de la Crédit ou comme un ordre venant de Dieu, et qu'ils la défendent en raison de leurs convictions religieuses. Par ailleurs, la tendance même très puissante d'une époque n'est pas une objection suffisante contre une idée traditionnelle ; la fait qu'une théorie n'est plus adoptée ne signifie rien quant à sa vérité profonde. Mais une idée sur l'organisation de l'ordre politique peut devenir sans objet et même fausse s'il manque les conditions sociologiques nécessaires à sa réalisation pratique. On peut regretter cette évolution ; on peut tenter de s'y opposer. Mais force est de constater qu'au point où en sont les choses aujourd'hui, le postulat général « la femme au foyer » n'apparaît plus adapté aux données actuelles. L'ancien domaine d'activité de la femme ne lui est pas rendu par cette formule ; en revanche, cette dernière lui refuse les droits qui, dans les conditions de vie modifiées, devraient lui permettre de prendre part aux discussions et aux décisions. Actuellement, ce vieux postulat ne saurait ainsi que ralentir l'évolution du droit et se trouver en fin de compte

supprimé l'influence déterminante de cette dernière. Le phénomène de la « contraction » (le ratatinement en petites familles) est accompagné d'une diminution des fonctions de la famille et de la dissolution de celle-ci. « La famille est détrônée, elle est déchue de sa position centrale et elle en est réduite à se défendre. Une tâche lui est retirée après l'autre et les hommes eux-mêmes sont accaparés par les autres forces de la vie » : par l'économie, par la profession, par l'Etat<sup>48</sup>.

Cette évolution a modifié profondément la position de la femme à plus d'un égard. Elle aussi a été poussée hors de son foyer vers les activités professionnelles ; ceci est vrai non seulement pour la « femme seule » (non mariée ou veuve), mais aussi pour celle qui doit chercher un gain supplémentaire en vue de l'entretien de sa famille. Même si ce changement a souvent dépassé ce qui était imposé par la nécessité économique, il fut cependant en gros une conséquence impérieuse de l'évolution décrite ci-dessus. Cette « femme seule » a largement perdu sa possibilité d'action au foyer, en particulier son rôle très important en matière d'éducation civique et son influence indirecte sur la formation de la volonté politique ; pourtant les droits politiques lui restent refusés dans sa nouvelle situation, bien que, par exemple, elle paye les impôts. D'autre part, même les possibilités d'action de la femme qui est restée à la maison, ont été réduites. De nombreuses tâches qui autrefois étaient dévolues à la famille ont été prises en charge en tout ou en partie par l'Etat et ont été ainsi soustraites en tout ou en partie à l'influence de la femme (tout au moins à son influence directe). Sa participation directe, résultant de l'ordre juridique, à la formation de la volonté générale (c'est-à-dire ses droits politiques au sens large du mot) s'est amoindrie considérablement.

<sup>48</sup> Cf. Auguste Egger, *Die Familienordnung bei Jeremias Gotthelf und heute*, dans *Festgabe für Max Huber*, 1934, p. 92 et s., notamment p. 107 et s. ; *Comm. C.C.*, vol. II, 1 et s., 5 et s. ; *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire pour la famille* du 10.10.1944, p. 55 et s. et à la p. 225 et s. l'avise de droit d'A. Egger, *Die heutige rechtliche Lage der Familie*.